

des mines des provinces Maritimes? On ne s'attend pas qu'il y ait une augmentation sensible de l'offre de charbon des Maritimes. La quantité de charbon produit en Nouvelle-Écosse à cette fin est très limitée et le charbon du Nouveau-Brunswick ne convient pas à cause de sa haute teneur en soufre.

L'honorable député de Gloucester a également demandé des renseignements sur les importations de mazout dans les provinces de l'Est. Le Bureau fédéral de la statistique rapporte ce qui suit à cet égard:

Importations de mazout dans les provinces Maritimes

1958	732,400
1959	1,583,700
1960	1,704,400

L'honorable député s'est également informé des changements survenus dans la production en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick entre 1950 et 1959. La production au cours de ces années-là a été comme il suit: Nouvelle-Écosse, 1950, 6,478,000 tonnes, 1959, 4,391,000 tonnes. Au Nouveau-Brunswick, en 1950, 607,000 tonnes; en 1959, 1,003,000 tonnes. Ces chiffres représentent une diminution de quelque 33 p. 100 en Nouvelle-Écosse et une augmentation d'environ 65 p. 100 au Nouveau-Brunswick. Je crois que ce sont là les chiffres demandés par l'honorable député. Est-il satisfait?

M. Robichaud: Je remercie le ministre de ces chiffres que je désirais beaucoup faire porter au harsard. Je n'insisterai cependant pas sur ces chiffres. Toutefois, je signalerai au comité qu'en Nouvelle-Écosse seulement le nombre d'employés des mines de charbon a diminué de 700 au cours des 7 dernières dernières années de l'ancien gouvernement alors qu'il a baissé de 1,600 au cours des deux premières années du présent régime. J'espère que le député de Cap-Breton-Sud n'ira pas dire que j'essaie encore d'induire la Chambre en erreur, comme il l'a fait hier soir quand j'ai cité les chiffres du Bureau fédéral de la statistique.

M. MacInnis: Peut-être le député aimerait-il avoir les chiffres du syndicat des mineurs. Ces chiffres indiquent que de 1946 à 1956, il y a eu une diminution de 5,000 et que le district no 26 n'a pas eu de travail comme l'a laissé entendre le député de Bonavista-Twillingate.

(Le crédit est adopté.)

230. Versements relatifs au transport du charbon selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil, \$13,244,900.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre a déclaré le 30 mai que ce montant de un million et demi qui, nous a-t-il dit, ne vaudrait que pour un an, serait affecté à des entreprises

approuvées susceptibles de créer d'autres emplois. Le ministre pourrait-il nous dire qui recommandera ces entreprises et qui les approuvera?

L'hon. M. Comtois: Je suppose, de fait, je suis presque sûr que toute décision à ce sujet sera prise à la suite d'un accord entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial intéressé. Il faudra aussi que les deux gouvernements se rencontrent et travaillent de concert à la réalisation de ces entreprises.

L'hon. M. Pickersgill: Les décisions seront-elles prises conjointement par les deux gouvernements? Le ministre a dit qu'on demanderait au Parlement d'accorder les crédits nécessaires. Au cours de la déclaration qu'il a faite le 30 mai, il n'a rien dit de la participation du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Assurément, dans une situation d'urgence nationale, le gouvernement doit pouvoir faire quelque chose par lui-même.

L'hon. M. Comtois: C'est bien possible, mais nous n'en savons rien actuellement. Tout dépendra des arrangements que l'on conclura avec le gouvernement en cause. Nous réglerons ces questions et nous aviserons la Chambre lorsque nous en serons venus à quelque arrangement avec le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse. Je répète ce que j'ai dit l'autre jour, c'est-à-dire qu'on fera alors une déclaration pertinente, de façon à mettre la Chambre entièrement au courant de l'entente que nous aurons conclue au sujet de ces projets, qui seront approuvés de concert avec la province de Nouvelle-Écosse.

L'hon. M. Pickersgill: Autrement dit, même si la mine *Caledonia* a fermé ses portes il y a deux jours, le gouvernement n'a encore aucun programme auquel il pourrait affecter ce montant de \$1,500,000?

L'hon. M. Comtois: Ce n'est pas ce que je dirais. Je ne suis pas d'accord avec cette observation. Certains programmes font déjà l'objet d'une étude, alors que certains, très sérieux, ne peuvent être exposés pour l'instant; ou encore il est impossible de dire quoi que ce soit à leur égard, parce qu'ils ne sont pas au point. Bon nombre de personnes compétentes y travaillent, y compris des techniciens. Dès que nous pourrons renseigner la Chambre, je ne manquerai pas de le faire, alors un autre membre du Cabinet fera une déclaration à ce sujet, comme je l'ai déjà dit, un jour, au député.

L'hon. M. Pickersgill: En d'autres termes, bien qu'au courant depuis 15 mois de l'intention qu'avait la mine de fermer ses portes, le gouvernement l'a laissé terminer ses opérations sans avoir mis au point un seul programme qui assurerait aux travailleurs d'autres emplois. Voilà ce que nous dit le ministre.